



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le 30 septembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

Présents : ANXIONNAZ Anne-Marie – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – FRAMMOLINI Julie - GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane - SONDAZ Elodie –VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Vincent - BOIREAU Yann – THOMAT Stéphane

Mme MILLERET Liliane est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose « qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

La Présidence est donc assurée par M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire

Ordre du jour

- Intervention de la CCHT (Communauté de Communes de Haute-Tarentaise) dans le cadre du transfert eau et assainissement
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Charte CCHT pour une montagne de confort
- Convention avec l'hôpital pour la restauration scolaire (tarifs)
- Convention pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour le nouveau bâtiment
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Révision des loyers des montagnes communales
- Notification d'une décision budgétaire modificative
- Avocat – convention d'honoraires
- Demande d'achat d'une parcelle par une administrée
- Mise en route du Plan Communal de Sauvegarde
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

INTERVENTION DE LA CCHT (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE) DANS LE CADRE DU TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur LEROY Christophe, Responsable du service des eaux à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Présentation de l'état d'avancement des réflexions concernant le transfert de compétences eau et assainissement vers la CCHT.

Chaque municipalité de la CCHT a bénéficié de cette présentation.

M. LEROY a exposé :

- Pourquoi transférer les compétences en communauté de communes :

Obligation liée à la loi Notre d'août 2015 qui rendait le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020, avec un report possible au 1^{er} janvier 2026 (Loi « Ferrand »)

Ce transfert permettrait de mutualiser les moyens, réaliser des économies d'échelle, engager une force de financement et assurer un meilleur service à l'utilisateur.

- Qu'est ce qui est transféré ?

Une compétence intégrale du petit cycle de l'eau, du prélèvement à la distribution et au traitement pour l'eau potable ainsi que les compétences de l'assainissement collectif et non collectif. Restent facultatifs, la gestion des eaux pluviales et la défense incendie.

Arrivée de Julie FRAMMOLINI

- Quelques chiffres

La dette et les recettes transférées ; les travaux à réaliser entre 2024 et 2034.

- Etat d'avancement du projet

Sur l'année 2023, l'actualisation des données a été faite. Une commission intercommunale « eau » a lieu chaque mois. Le budget d'investissement et un programme de travaux sont en cours, le budget fonctionnement communautaire eau et assainissement a été établi.

Pour 2024 : reste :

- A élaborer un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire) intercommunal pour bénéficier de subventions
- A améliorer la connaissance du patrimoine

Le transfert reste en attente de la décision finale du vote du Conseil communautaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 31 août 2023 ; il est arrêté par tous les membres présents.

CHARTRE CCHT POUR UNE MONTAGNE DE CONFORT

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-56

Après avoir pris connaissance de la chartre CCHT pour une montagne de confort, dans la mesure où notre Commune n'a pas d'offre touristique d'accueil du public, le Conseil municipal décide de s'abstenir sur ce projet et de ne pas élaborer un projet personnalisé et mesuré à ce sujet.

Pour : à l'unanimité

CONVENTION AVEC L'HÔPITAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE (TARIFS)

Rapporteur : Mme Elodie SONDAZ

Délibération n°2023-57

Après présentation de la nouvelle convention de partenariat avec le centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice, le Conseil municipal l'accepte pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cette nouvelle convention fait apparaître une augmentation des tarifs (4.80€ HT/maternelles ; 4.90€HT/primaires). Il a été décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur le coût de la restauration scolaire pour les familles.

Pour : à l'unanimité

CONVENTION POUR LA DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT

Rapporteur : Mme Elodie SONDAZ

Le Conseil municipal décide d'ajourner ce point, dans l'attente d'éléments complémentaires et précis.

TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-58

Depuis le décret du 25 août 2023, la Commune des Chapelles entre dans le champ d'application de la TLV, à ce titre, elle peut instituer une majoration entre 5 et 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à compter de 2024.

Après discussions, une majoration de 33% est votée. Le bénéfice de cette augmentation sera principalement affecté à l'aide aux activités sportives et culturelles et à l'entretien du patrimoine culturel.

Pour (8) : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Contre (2) : BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice

RÉVISION DES LOYERS DES MONTAGNES COMMUNALES

Rapporteur : BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibérations n°2023-59 / 2023-60

Selon l'article L.2131-11 du CGCT, ne prend pas part au vote, Mme LIGEON Marie-Cécile pour le bail du GAEC des Carrons

Révision des loyers des montagnes communales

- Selon l'indice des fermages du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 (+3.55%) pour
 - CAPUÇON Fabien
 - CLAIR Agnès
 - DUNAND-SAUTHIER Yolande
 - COLLOMB Nicolas
 - Groupement pastoral de la vallée de Treicol
 - QUEY Sylvain
 - TOUCHEBOEUF Carole
 - GAEC de la Brèche
 - GAEC de Vaugelaz
 - GAEC des Carrons
 - EARL Les Plamiers
- Selon l'indice « ensemble du prix à la consommation hors tabac » du mois d'avril 2023 (+5.80%), pour le bail de chasse sur le territoire communal de Beaufort.

Pour : à l'unanimité

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire M57 et à la délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2023, information auprès des élus, d'un virement de crédit, pour faire face aux dernières écritures comptables et au prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020)

AVOCAT – CONVENTION D'HONORAIRES

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-61

Dans le cadre du litige qui oppose la Commune et Mme TETU Yvette et sa tutrice l'ATMP de la Savoie, une convention d'honoraires de notre Avocat est présentée pour tenter d'obtenir le remboursement des travaux liés à l'arrêt de péril. Pour des raisons budgétaires et dans l'incertitude d'une issue positive, le Conseil municipal décide de ne pas engager d'assignation et de ne pas donner suite à la convention d'honoraires proposée.

Pour (9) : ANXIONNAZ Anne-Marie – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – FRAMMOLINI Julie – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas
Abstention (1) : VEROLLET Cédric

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE PAR UNE ADMINISTRÉE

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-62

Un avis défavorable a été émis quant à la vente d'une partie de la parcelle B 1467 à Villarivon au motif que la collectivité ayant très peu de terrains à l'intérieur des hameaux, elle ne souhaite pas s'en séparer.

Pour : à l'unanimité

MISE EN ROUTE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-63

Le Conseil municipal prend acte de l'obligation de regrouper dans un document unique toutes les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

A ce titre, une cellule municipale est créée, elle sera chargée de l'élaboration, de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. VEROLLET Cédric est désigné élu référent, le groupe de travail sera composé de : GUICHARD Nicolas, BERGER-SABBATEL Jean-Claude et MILLERET Liliane

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEROLLET Cédric

Point sur le dossier examiné en commission :

- Permis de construire STEPEC Murielle à Villarivon – agrandissement d'un garage existant ; création d'un abri vélo ; aménagement extérieur divers

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Suite à une demande, réponse défavorable du Département quant à la mise en place d'un marquage « piétons » à Chevière au motif que cette organisation n'améliorera pas la sécurité.
- Programmation de la réunion des associations pour l'utilisation de la salle polyvalente.
- Dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal de Montgirod et en vue de la création d'une Maison Assistantes Maternelles (MAM), un devis a été établi pour les études, d'un montant de 3 120€ TTC
- Un premier devis pour effectuer le diagnostic du clocher et de la toiture de l'église a été présenté. Un devis comparatif va être demandé.

Les Chapelles, le ... 03/11/2023

Le Maire,

Paul PELLECUER

Pour le faire absent,
Le faire-Adjoint,

BERGER-SABBATEL Jean-Claude



Secrétaire de séance

Liliane MILLERET